DECRYPTAGE
Congolais de la diaspora & familles en RDC: escroquerie & abus de confiance

ANALYSE
Edem Kodjo et la 'Facilitation' du Dialogue politique en RDC

DEBAT
Est-il vraiment nécessaire de négocier avec une dictature?

LIVRE
Quand les Africains se réveilleront, le monde changera

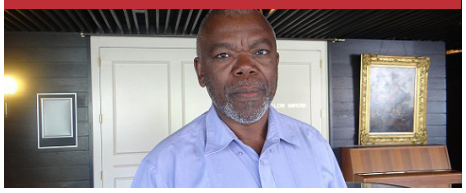

INGETA

Réinventons le Congo

Mars 2016

Numéro 10, volume 3

Gratuit

www.ingeta.com

2016: Le peuple reprend sa parole et sa liberté d'actions

Par Mufoncol Tshiyoyo

SOCIETE. RESPONSABILITE.

Quand les délégués d'un peuple s'approprient une « constitution », qui en effet est un droit qui leur est conféré pour gouverner ce même peuple, alors que la constitution en question ne leur reconnait plus aucune autorité, un quelconque pourvoir de représentation, le peuple qui est souverain, et au nom de son souverainisme, a le devoir de reprendre son droit, de retirer auprès de ceux qui cherchent en abuser, sa confiance.

Pour ce faire, le peuple n'aura à faire référence à aucune constitution dès lors qu'il estime que cette dernière a cessé de répondre à sa mission première, celle d'assure sa protection. Même l'article 64 à laquelle il est souvent fait allusion cesse d'influencer sa conduite même si cela paraît à son avantage.

CONTRE TOUTE IDÉE DU PROVISOIRE…

On ne peut décrier une constitution et au même moment faire appel à ses articles. Il y a risque de voir « Joseph Kabila », ses « députés » et autres « sénateurs » poursuivre à en revendiquer le statut de garant. Pour nous, la seule constitution valable qui existe après tentative de trahison reste la volonté souveraine du peuple. Elle est absolue. Et elle ne souffre d'aucune limitation par des lois dont l'absence se confirme.

En 2016, le peuple de la RD-Congo reprend sa liberté, sa parole, la liberté de son mouvement et de ses actes. Tout débat constitutionnel et le juridisme à la congolaise qui s'en suit perdent leur essence. C'est pourquoi nous nous inscrivons en faux contre toute idée du provisoire. Elle sonne comme « une excuse du diable, [ainsi le disait l'anarchiste Saul Alinsky] pour demeurer et surtout pour se faire accepter ». Nous l'avions également dit en son temps en 1997 à l'entrée de l'AFDL.

Et la question qui revient souvent est celle de savoir ce qu'il y aurait ou il y a concrètement à faire face à un « pouvoir-os », qui est quand même soutenu par ses parrains et qui décide contre toute attente de rester au perchoir.

Aucun parti politique, aucun groupement politique ou social ne peut prétendre à lui seul orienter la masse et l'instruire sauf si son leadership est animé par le sens de sacrifice suprême.

La responsabilité de ce qu'il y a à faire repose non sur un parti politique quelconque mais sur un grand mouvement de masse, sur le peuple. J'entends par peuple, « c'est ce sur quoi s'exerce le pouvoir et qui n'a jamais eu la possibilité de l'exercer » (Michel Onfray).

LE LEADERSHIP MEURT SOUVENT À LA PLACE DU PEUPLE

Certains insisteront pour nous faire comprendre que des partis politiques existent pour remplir cette mission. Et ces partis savent mobiliser ce peuple. La seule différence que je constate est que son discours à cette masse ne menace ni les « maîtres », ni ses mercenaires ». Sinon, ces derniers auraient depuis interdit son expression. Comme Hô Chi Minh , il est temps de faire appel à l'union de la masse paysanne et de citadins habitant les villes à qui il faudra dire que la terre Congo, « mabele, likambo ya mabele », voudrait leur être arrachée. Et par la suite lui désigner nommément un adversaire unique contre lequel ce peuple devrait et doit se battre comme un seul homme, contre lequel il doit être mobilisé et mobilisable.

Un peuple qui se soulève sous instigation d'une action extérieure, une action conçue, financée, orientée et provoquée par des services et des agences étrangers, comme ce fut le cas depuis 1960 contre Lumumba et aujourd'hui encore des actions menées par les vitrines des services secrets étrangers ne seront et ne sont jamais d'aucune utilité pour un peuple qui attend longtemps et revendique son émancipation. Je refuse ici de recourir à l'usage du mot « libération » comme il a été galvaudé. Tout doit être conçu, mené et exécuté par des fils et des filles du Congo à la condition d'acceptant l'idée d'un coût à payer.

> **Le prix à payer, on ne le demande jamais à un peuple.** Le leadership l'assume et des fois paye à sa place ce prix pour entrainer l'effet domino, forcé ou volontaire. […] Le leadership meurt souvent à la place du peuple. On me dira qu'il n'y a pas de candidat à la mort. Dans ce cas, on passe à un soulèvement orienté.

Le prix à payer, on ne le demande jamais à un peuple. Le leadership l'assume et des fois paye à sa place ce prix pour entrainer l'effet domino, forcé ou volontaire. Je ne m'exprime pas sur le forcé mais des morts successifs aux Philippines d'un leadership préparé et prêt a conduit au départ de Marcos, à la trahison des siens et au sacrifice consenti par le peuple à qui l'exemple est enseigné. Le leadership meurt souvent à la place du peuple. On me dira qu'il n'y a pas de candidat à la mort. Dans ce cas, on passe à un soulèvement orienté.

Comme conclusion, je cite Byron dans son vers où il clamait : « Celui qui cherche à s'affranchir doit porter le premier coup».

Ainsi s'annonce l'an 2016….

MANIFESTE

Notre raison d'être

La finalité de notre mouvement, c'est la libération de la République démocratique du Congo des forces d'occupation et de corruption. La finalité de notre mouvement, c'est le rétablissement de la justice et la prospérité du peuple congolais en République Démocratique du Congo. Mais la finalité, c'est aussi que notre combat et notre mouvement soient utiles et bénéfiques à chacun d'entre nous, à chacune des personnes qui s'y implique. Il faut que ce mouvement soit une bonne expérience pour chacun de nous.

C'est tout aussi important, parce que l'objectif de la libération est un processus qui peut durer, on ne sait pas le temps que ça prendra. Alors, il faut, pour éviter les démobilisations et les découragements, que le parcours et le temps qui y mènent soient utilisés à bon escient. Cela veut dire que ce combat doit être une opportunité de changer, d'améliorer le quotidien de chacun et/ou de ses proches.

Nous avons là une occasion de matérialiser notre solidarité. C'est le moment pour nous de nous entre-aider, de développer des connections. Untel peut trouver un emploi à un autre, untel peut aider un autre au niveau financier, untel peut participer à l'activité d'un autre, untel peut trouver un stage au fils ou à la fille d'untel, etc, etc.La finalité c'est aussi de créer et de faire émerger des communautés économiques congolaises fortes qui auront leur mot à dire dans les décisions politiques, économiques et sociales qui se prendront là où ils sont. En d'autres termes, nous avons l'occasion là de développer des groupes de pression et de lobbying concrets et efficaces pour notre objectif commun.

Nous avons toutes les compétences, nous sommes nombreux, nous avons montré notre solidarité et notre détermination. Maintenant, il faut passer à la vitesse supérieure. Et agir en ayant toujours en tête la finalité !

Editeur: La Plateforme #Ingeta. Direction de la Publication: Team Ingeta. Adresse: www.ingeta.org. Contact: ingetaweb@gmail.com. Conception & réalisation: Team Ingeta. ***Réinventons le Congo***.

Congolais de la diaspora victimes d'escroquerie et d'abus de confiance de la part des membres de leurs familles

Par Jean-Bosco Kongolo M/Desc-Wondo.org

ECONOMIE. SOLIDARITE. POLITIQUE.

Autrefois, avoir un fils ou un membre de famille à Kinshasa ou dans une ville minière de l'ex-Katanga était une garantie de sécurité sociale pour la plupart des Congolais du reste du pays (surtout de la campagne) qui, en cas de besoin, pouvaient compter sur ce dernier, généralement fonctionnaire ou cadre d'entreprise, pour résoudre certains problèmes urgents d'ordre matériel et/ou financier. Une lettre, un message à la phonie et, progressivement, un coup de fil suffisaient pour annoncer l'état de nécessité. Depuis quelques décennies, à cause de la crise sociopolitique qui perdure au pays, c'est tout le monde, pauvres et riches, qui se bat pour envoyer un fils ou une fille à l'étranger pour les études ou même sans objectif ni programme établis, pourvu qu'il quitte le pays, la finalité étant le bien être de l'intéressé et de toute la famille. Très peu nombreux sont cependant ceux qui s'interrogent sur le type d'emploi et surtout le mode de vie de ces immigrés qui, dans leurs milieux de résidence, doivent faire face au paiement des impôts, taxes et loyers exorbitants, sans compter l'instruction de leurs propres enfants.

Du Congo profond, grâce au téléphone mobile et aux réseaux sociaux désormais à la portée du grand nombre, presque tout Congolais de la diaspora a déjà été surpris dans son sommeil pour s'entendre dire que son intervention financière est urgemment attendue pour :

– sauver la vie de tel parent (père, mère, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, beau-père, belle-mère) hospitalisé ;
– l'enterrement de tel autre décédé;
– l'acquittement des frais de scolarité de tel enfant ou étudiant menacé d'exclusion;
– la garantie locative d'un frère ou d'une sœur déguerpis ou enfin
-pour la sortie de maternité de telle sœur ou telle belle-sœur; etc.

De l'étranger où ils résident, certains autres Congolais, dans l'espoir d'un retour au pays natal et/ou simplement au bénéfice de leurs familles, ont jugé utile d'investir dans de petites unités de production ou de construire des résidences plus confortables en confiant ces projets à des membres de famille.

Qu'il s'agisse d'une simple assistance familiale ou de ces projets, plusieurs Congolais de la diaspora sont régulièrement victimes d'escroquerie et d'abus de confiance (infractions au code pénal) dont certains aboutissent à des ruptures irrévocables ou à des durcissements de cœur imprévisibles. Nous en avons sélectionné quelques cas, entendus discrètement avec l'oreille du juge et la curiosité de criminologue, que nous présentons dans cette analyse, dans l'espoir de sensibiliser les uns et les autres sur la manière de vivre leurs relations à distance.

1. L'ESCROQUERIE ET L'ABUS AU SENS DE LA LOI

Il n'est pas aisé de définir de manière vulgaire ces deux infractions à l'intention des profanes dans la mesure où presque toutes nos langues nationales et vernaculaires les confondent sous le vocable commun de « vol ». Il n'est pas non plus nécessaire pour nous d'entrer dans ces méandres juridiques ou académiques pour en donner tous les petits détails à nos lecteurs, l'essentiel pour nous étant qu'ils en saisissent le sens exact et qu'ils en fassent la distinction. C'est pourquoi, nous ne retiendrons des libellés ci-après, du législateur, que les aspects les plus directement liés aux rapports entre les Congolais de la diaspora avec les membres de leurs familles qui sont au pays.

Article 95 : « Quiconque a frauduleusement détourné, soit dissipé au préjudicie d'autrui des effets, deniers, marchandises, billets, quittances, écrits de toute nature contenant ou opérant obligation ou décharge et qui lui avaient été remis à la condition de les rendre ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé, est puni d'une servitude pénale de trois mois à cinq ans et d'une amende dont le montant ne dépasse pas mille zaïres ou d'une de ces peines seulement. »

> **Dans tous les pays industrialisés ou émergents qui accueillent les Congolais, il existe une catégorie de compatriotes qui, par leur extravagance, entretiennent le mythe de l'Occident riche.**
> **Il s'agit des Congolais qui, complexés eux-mêmes, veulent vivre au-dessus de leurs moyens ou, sans justifier la source de ce qu'ils exposent, s'ingénient à impressionner ceux qui sont restés au pays par des griffes et des bijoux luxueux qu'ils arborent ou par des images toujours festives régulièrement postées sur les réseaux sociaux et qui laissent croire que dans les pays où ils vivent, les difficultés n'existent jamais.**

Article 98 : « Quiconque, dans le but de s'approprier une chose appartenant à autrui, s'est fait remettre ou délivrer des fonds, meubles, obligations, quittances, décharges, soit en faisant usage de faux nom ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre évènement chimérique, pour abuser autrement de la confiance ou de la crédibilité, est puni d'une servitude pénale de trois mois à cinq ans et d'une amande dont le montant ne dépasse pas deux mille zaïres, ou d'une de ces peines seulement. »

2. CE QU'IL FAUT RETENIR DE CES INFRACTIONS DANS LES RAPPORTS DES CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER AVEC LEURS FAMILLES

2.1. Abus de confiance (art. 95)

Nostalgiques et soucieux du bien-être des membres de leurs familles restés au pays, bon nombre de Congolais de la diaspora ne se sentent à l'aise que si ces derniers sont à l'abri de petits soucis matériels. Traumatisés et habitués et à ne recevoir que des nouvelles tristes et alarmantes, certains en sont arrivés à refuser de décrocher leur téléphone toutes les fois que la sonnerie indique une communication longue distance. En effet, presque tous les Congolais de la diaspora peuvent le témoigner : très rarement un membre de famille peut appeler du Congo pour juste demander les nouvelles de son frère ou de sa sœur vivant à l'étranger, si ce n'est que pour étaler ses problèmes et la crise qui n'en finira jamais. C'est ainsi que pour sécuriser matériellement et socialement leurs familles, beaucoup de compatriotes ont fait de petits investissements destinés à générer régulièrement des fonds pouvant permettre à leurs familles de vivre assez décemment et éviter, par conséquent, d'être tout le temps stressés par des coups de fil intempestifs de demande d'argent. Ces investissements, dont la gestion est généralement confiée à un membre de famille le plus éveillé ou jugé plus apte, prennent plusieurs formes : un projet agricole ou d'élevage, un guest-house, un flat (actuellement à la mode), un camion pour le transport des marchandises ou des autobus pour le transport urbain et, parfois aussi, un centre de santé ou une pharmacie, etc.

Dans la plupart des cas, ces projets sont initiés à l'occasion des vacances en famille, sinon, tout se passe à distance dans un climat de confiance frisant la naïveté. C'est ainsi que ceux qui, à cause de leurs occupations dans leurs pays d'accueil, n'ont pas l'occasion ou l'opportunité de descendre sur terrain, se contentent d'envoyer des fonds ou des équipements à un de leurs avec des instructions précises d'en faire un usage ou un emploi déterminé. Selon plusieurs témoignages entendus, rares sont ceux

qui en ont récolté des résultats escomptés, la plupart ont plutôt juré de ne plus renouveler l'expérience.

2.2. Escroquerie (article 98)
Nombreux sont les Congolais de la diaspora qui sont demeurés très attachés à la mère patrie, à leur culture promouvant la solidarité et surtout à leurs familles. Lorsque les mesures de sécurité n'étaient pas encore renforcées dans la plupart des pays occidentaux, des Congolais pionniers de la diaspora avaient réussi à parrainer plusieurs membres de leurs familles, chacun pouvant s'intégrer et se débrouiller comme il le pouvait sur place. Globalement, les yeux et les oreilles des Congolais qui ont leurs membres de famille dans la diaspora sont constamment tournés et tendues vers ces derniers, considérés, à tort ou à raison, comme les pourvoyeurs des fonds, les dispensateurs du bonheur familial, mais en réalité, comme leurs bêtes de somme ou leurs chiens de chasse. Même lorsque sur place, ils ont des moyens de résoudre certains problèmes de la vie quotidienne, ces compatriotes du terroir ont trouvé dans la sensibilité, la solidarité et la générosité de leurs frères et sœurs de la diaspora des faiblesses à exploiter à fond pour leur soutirer méchamment de l'argent en utilisant des procédés et modes opératoires qui contrastent avec la fraternité et qui n'ont rien à envier aux méthodes utilisées par les criminels rencontrés au cours de notre carrière de juge. Mais une fois que ce frère ou cette sœur de l'étranger est physiquement ou professionnellement invalide, on l'oublie et on se moque même de lui (d'elle).

3. DISTINCTION À FAIRE ENTRE L'ABUS DE CONFIANCE ET L'ESCROQUERIE
Si pour les profanes, l'auteur d'abus de confiance et l'escroc n'ont qu'un seul objectif : voler l'argent ou les biens de leurs victimes, pour le juriste, les deux infractions sont différemment définies par le législateur (voir ci-dessus) et ont des éléments constitutifs qui les distinguent l'une de l'autre. En effet, à partir des ces cas précis, il est facile de comprendre qu'en ce qui concerne l'abus de confiance, c'est la victime (Congolais de l'étranger) qui remet à un membre de famille(de confiance) un bien ou de l'argent avec instructions précises de le transmettre à quelqu'un ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé au profit de toute la famille ou d'un membre désigné de la même famille. Passant outre ces instructions (trahissant la volonté de son frère ou de sa sœur), ce membre de famille en qui toute la confiance est placée, détourne intentionnellement et à son seul profit tout ou partie de ce qu'il a reçu et, plus grave, il transmet de faux rapports à sa victime.
Quant à l'escroquerie, comme le démontrent tous les exemples ci-dessus, il s'agit le plus souvent d'un membre de famille résidant au Congo, qui profite de la longue distance qui le sépare de son frère ou de sa sœur vivant à l'étranger, pour le mettre devant un fait accompli soit en lui proposant un projet porteur d'espoir soit en le brusquant avec une fausse nouvelle d'accident, de maladie grave ou de décès survenus dans la famille, des frais de scolarité d'un enfant qui n'étudie même pas ou de l'exclusion d'un autre, de l'école ou de l'université par manque d'argent, etc. Dans certains cas, ces faits surviennent réellement mais on en exagère l'urgence et la gravité tout en surestimant la valeur monétaire pour contraindre la victime à agir vite, sans réfléchir ou chercher à vérifier. Ici, l'imagination est très fertile pour toucher le cœur de la victime, dont on connaît la sensibilité et la promptitude de la réaction. Craignant de porter une lourde responsabilité morale au cas où, par sa lenteur ou son hésitation, le pire arriverait, la victime n'a d'autre choix que de s'exécuter le plus rapidement possible, souvent en s'endettant.

4. FACTEURS À LA BASE DE CES COMPORTEMENTS
Fort de notre longue expérience de juge et suffisamment éclairé par notre formation en Criminologie, nous avons attentivement observé les comportements de nos concitoyens, du Congo comme de la diaspora, et retenu certains facteurs (psycho et socio criminogènes) essentiels qui sont à la base de ces comportements.
4.1. Le mythe de l'Occident toujours riche
Dans l'imaginaire populaire, les Congolais sont majoritairement convaincus que l'homme blanc est socialement fort et riche et, d'où qu'il vienne, il est toujours à l'abri de petits soucis matériels. Cette image, vestige de la colonisation, est renforcée par le fait que, même plusieurs décennies après l'indépendance, tous les coopérants occidentaux qui vivent chez nous mènent un train de vie largement au-dessus de la moyenne. Ce sont eux qui amènent les investissements d'importance majeure et qui occupent des postes de direction dans les entreprises. Ils sont logés en ville ou dans des quartiers chics et roulent toujours dans des belles voitures. Assimilant leurs frères et sœurs partis vivre chez les blancs, nos compatriotes du pays sont loin d'imaginer qu'il puisse exister aussi des pauvres dans les pays d'Europe et d'Amérique, voire même en Chine, en Afrique du Sud et, comble de ridicule, en Inde et au Pakistan. Partant de ce complexe, ils sont convaincus que tous les Congolais vivant dans ces pays sont aussi riches que le sont ces étrangers qu'ils voient chez eux. Pour eux, ces frères et sœurs de la diaspora seraient donc de mauvaise volonté s'ils ne sont pas sensibles aux misères qui s'abattent sur leurs familles. D'où, il faut bouffer leur argent chaque fois que l'occasion se présente, car ils sont convaincus qu'ils en gagnent plus.

***D'après la Banque mondiale, l'argent envoyé par des Congolais vivant à l'étranger contribue à la construction de 60 % des infrastructures.**
4 enfants Congolais sur 10, sont envoyés à l'école grâce aux Congolais de la Diaspora. La plus grande partie des transferts n'est sont pas comptabilisée, Mais la plus grande partie des sommes qu'envoient les émigrés Congolais ne sont pas comptabilisées, et ne sont donc pas prises en compte dans les statistiques de la Banque Africaine de Développement(BAD) et de la Banque Mondiale. Car il y aussi les circuits parallèle pour envoyer les fonds, soit l'argent est envoyé par le billet des amis qui vont en vacances au pays, soit les fonds passent par des Agences clandestines qui se prolifèrent dans les communautés congolaises.

4.2. L'extravagance de certains Congolais de l'étranger
Dans tous les pays industrialisés ou émergents qui accueillent les Congolais, il existe une catégorie de compatriotes qui, par leur extravagance, entretiennent le mythe dont nous venons de parler. Il s'agit des Congolais qui, complexés eux-mêmes, veulent vivre au-dessus de leurs moyens ou, sans justifier la source de ce qu'ils exposent, s'ingénient à impressionner ceux qui sont restés au pays par des griffes et des bijoux luxueux qu'ils arborent ou par des images toujours festives régulièrement postées sur les réseaux sociaux et qui laissent croire que dans les pays où ils vivent, les difficultés n'existent jamais. C'est parmi ces Congolais-là qu'au Canada, aux USA ou en Europe, on trouve ceux qui se sont « spécialisés » dans le piratage des cartes bancaires ou dans le trafic des voitures haut de gamme volées qu'on retrouve souvent sur le marché d'automobiles à Kinshasa ou entre les mains de certaines stars de la musique ou de certains opérateurs économiques et politiques. Au Canada plus précisément, plusieurs d'entre eux ont des dossiers à la police ou se retrouvent souvent en prison (nous savons de quoi nous parlons). À cause des investissements àimpact ostentatoire qu'ils font au Congo, grâce au blanchiment de l'argent sale, et à leur mode de vie dispendieux qu'ils mènent lors de leur bref séjour au pays, il est difficile à l'honnête Congolais de la diaspora d'expliquer aux membres de sa famille qu'il ne peut pas satisfaire à tous les besoins du clan. Il ne reste qu'une possibilité à ces membres de famille : monter des coups pour forcer la main à celui ou à celle qu'ils considèrent comme égoïste et chiche.

4.3. Le manque de dialogue et de transparence
Il est indiscutable qu'avec un emploi assez bien rémunéré, un Congolais moyen de la diaspora a une qualité de vie supérieure à celle de la majorité de nos compatriotes du pays. Cette qualité de vie se traduit notamment par la décence du logement, l'accessibilité aux soins de santé et au transport en commun, par la facilité pour les enfants (qui le veulent) de faire de bonnes études et par l'alimentation qui n'est pas un cauchemar quotidien. Au-delà de tout ceci, où qu'ils se trouvent, les Congolais de la diaspora font face, comme n'importe qui, à toutes les réalités des pays qui les accueillent et qui sont ignorées par nos frères et sœurs de la mère patrie : impôts, taxes diverses, coût cher des services(électricité, gaz, téléphone, télévision, chauffage de la maison…) alors qu'ils ont aussi droit à tous les loisirs pour eux-mêmes et pour leurs enfants(restaurant, cinéma, vacance, sport et toutes sortes de spectacles saisonniers de l'hiver ou de l'été). A cause de toutes ces dépenses contraignantes et inévitables, le salaire réel (ce qui reste en main) ne représente plus qu'un tiers du salaire nominal, illusoirement élevé. Comme pour l'extravagance, les préjugés de richesse dont sont victimes les Congolais de la diaspora sont entretenus, parfois inconsciemment, par le fait qu'eux-mêmes n'ont pas souvent un dialogue franc et permanent avec leurs membres de famille sur leur vie et surtout sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, à l'instar de leurs voisins ou collègues des pays qui les ont accueillent. Ainsi, l'extravagance, le manque de dialogue et de franchise rentrent parfaitement dans le camp de définition de la victimologie, une discipline née de la criminologie.

CONCLUSION
Pour des raisons diverses, généralement liées à la gestion chaotique du pays, au manque de justice distributive et de liberté sous toutes ses formes, plusieurs Congolais se retrouvent éparpillés dans le monde malgré eux. Dans plusieurs pays industrialisés ou émergents qui les accueillent, ces Congolais comptent parmi les communautés les plus nombreuses et les plus intégrées de la diaspora africaine. On trouve parmi eux des professeurs d'université, des chercheurs, des cadres d'entreprises, des fonctionnaires, des médecins, des ingénieurs et autres personnels de métiers qui contribuent efficacement au développement des pays hôtes et même de la mère patrie, au regard du volume des transferts des fonds effectués chaque année*. Alors qu'ils auraient pu oublier la misère qu'ils ont crue fuir, plusieurs de ces Congolais continuent de vivre, comme des victimes consentantes, dans la servitude orchestrée par les membres de leurs familles. Surexploités jusqu'à l'endettement, certains ont sur leurs épaules toute la misère qu'ils avaient crue fuir en s'expatriant et en sont arrivés à se demander si quitter le pays était une bonne décision. Il y en a qui ont craqué et se sont suicidés en découvrant la supercherie de leurs familles. Puisse cette analyse susciter une prise de conscience des uns et des autres pour que les relations entre les Congolais de la diaspora et les membres de leurs familles du pays soient plus fraternelles et basées sur la vérité, la transparence, l'humilité et la franchise.

*Coordonnateur d'un mouvement citoyen, arrêté le 15 décembre 2015 à Kinshasa

Edem Kodjo peut-il réussir la « Facilitation » du Dialogue politique en République Démocratique du Congo?

Par Philippe Kabongo-Mbaya

DIPLOMATIE. MEDIATIONS.

La sortie de la crise, de l'impasse politique ou du conflit militaire, dépend largement, non du désir dépassement, mais du courage historique des protagonistes en présence. Le cas le plus éloquent reste celui de Nelson Mandela et de Frédéric De Klerk vers la fin des années 1980 en Afrique du Sud.

Depuis les soubresauts des années 1990, liés aux transitions politiques, partout en Afrique subsaharienne, le désir de changement politique animait les aspirations des populations, le repositionnement des acteurs politiques. Outre les crises militaires, cette période a connu des incertitudes vertigineuses, des blocages des institutions, débouchant sur des violences un peu partout en Afrique francophone, notamment.

Le mode opératoire onusien, celui de l'Union africaine et des organisations régionales, a été globalement le même. Ces institutions intergouvernementales disposent dans leur escarcelle de noms de personnalités supposées reconnues pour leur sagesse ou leur capacité dans le domaine de médiation politique, de facilitation dans la recherche d'accords entre les parties en conflit.

DES POMPIERS PYROMANES…

Durant les années 1970 et 1980, Houphouet Boigny, Hassan II, Mobutu, Bongo, ont joué ce rôle dans leurs sous-régions respectives. Souvent d'ailleurs plus comme des pyromanes que comme des pompiers désintéressés et efficaces.

On se souviendra de l'enlisement de la transition démocratique dans l'ex-Zaïre, entre 1992 et 1993, qui avait pris une tournure dramatique avec des pillages dans plusieurs villes du pays. Abdoulaye Wade, opposant historique sénégalais à cette époque, fit commis « médiateur » entre le dictateur aux abois et les forces de changement.

Les différents accords intervenus ne servirent pas à grand-chose.

L'aboutissement de cette impuissance de vision historique facilita la chute de Mobutu, chassé du pouvoir en 1997 par une coalition des armées des Etats voisins (Uganda, Rwanda, Burundi, Angola, etc.) chevauchant un conglomérat des rebelles réunis autour de Laurent D. Kabila.

Un an après, le retournement des alliances entre ce dernier et les pays voisins « protecteurs » plongea le Congo dans une nouvelle guerre, dont le « cessez-le-feu » et le processus d'accords sont connus, de Lusaka (Zambie)à Sun-City (Afrique du Sud).

Thabo Mbeki (président sud-africain) et Ketumile Massire (ancien président du Botswana) s'impliquèrent dans la « facilitation » du « Débat national » organisant une transition démocratique en RDC. Dans cette même période, Mustapha Niasse, ancien premier ministre sénégalais, également médiateur francophone sur cette crise, figurera parmi les architectes de la solution d'un pouvoir partagé, sous le nom de « I+4 », un président (Joseph Kabila) gérant le gouvernement de transition avec quatre vice-présidents. Un dispositif cornaqué par les puissances occidentales, via l'ONU, avec le consentement ou la collaboration des chefs d'Etats africains de la région.

Le résultat de cette solution n'a pas été bien probant. Car, Joseph Kabila (à l'époque, le protégé des Occidentaux) et Jean-Pierre Bemba s'affrontèrent militairement à Kinshasa, au terme d'une élection contestée, mais dont le gagnant déclaré fut Kabila. Les congolais qui ont une mémoire politique informée se souviennent du rôle joué par Mustapha Niasse dans les tractations de cette période.

UN FACILITATEUR FOLKLORIQUE, DES MÉDIATEURS INTERVENTIONNISTES

Entre 2008 et 2009, l'ancien président nigérian, Olusegun Obasanjo , nommé par l'UA, intervint comme « facilitateur» dans la crise militaire opposant le gouvernement de Kinshasa et la rébellion dirigée par Kundabatwaré, homme de main du pouvoir rwandais dans l'est du Congo. Une « facilitation » à la fois folklorique et rocambolesque.

Puisque le « médiateur » nigérian ne s'est pas gêné de préconiser que Paul Kagame aurait pu être le président du Congo et Joseph Kabila celui du Rwanda…

Ces plans de « médiation » ou de « facilitation » ont presque toujours été doublés, voire triplés, d'autres initiatives parallèles, plus ou moins officieuses, mais bien agissantes. C'est le cas des actions de l'Union européenne, par Louis Michel, Aldo Aiello, etc. Mais c'est le cas également d'une diplomatie active de la France à l'ONU sur ce même dossier à New-York.

Un regard rétrospectif de cette séquence politico-diplomatique sur vingt ans montre que les données de fond restent les mêmes, les enjeux aussi. Les méthodes et les solutions, souvent en kit, ne connaissent guère d'ajustements. Les interactions des intérêts des pays africains les plus dynamiques et ceux des puissances occidentales derrières ou devant l'ONU ont le dessus sur les processus. Les plus grands perdants : la population et les forces indépendantes de la société civile, qui ne comptent pas ou qui sont considérées comme gênantes face à ce qui ressemble à une maltraitance maintenue du Congo.

Un regard rétrospectif de cette séquence politico-diplomatique sur vingt ans montre que les données de fond restent les mêmes, les enjeux aussi.

Les méthodes et les solutions, souvent en kit, ne connaissent guère d'ajustements. Les interactions des intérêts des pays africains les plus dynamiques et ceux des puissances occidentales derrières ou devant l'ONU ont le dessus sur les processus.

Mais cette situation est-elle très différente de la manière dont a été géré d'autres crises ailleurs en Afrique ?

A peine. En Afrique de l'Ouest, Blaise Compaoré, vrai Janus en diplomatie, a gardé une attitude ambiguë sur la crise du Mali, du Togo, sans parler de l'ingérence militaire avérée, dont il est encore question aujourd'hui, en Côte d'Ivoire. Ali Bongo et surtout Denis Sassou Nguesso ont fait de même en République Centrafricaine.

KOFFI ANNAN : UN EXEMPLE PROBANT?

On pourrait dire que seul le conflit post-électoral au Kenya, entre 2008 et 2009, a pu trouver une solution durable, grâce à l'arbitrage de Koffi Annan, ancien Secrétaire général de l'ONU. Cette crise avait été pourtant extrêmement violente ! Koffi Annan a été sollicité pour cette médiation pendant que son pays, le Ghana, présidait la commission de l'UA.

Le projet de « Dialogue » en RDC, chaudement réclamé par Joseph Kabila et ce qui lui reste de majorité gouvernementale, n'est pas clair. Dans une situation de lisibilité aussi problématique, toute facilitation ou médiation extérieure ne pourrait être que source de difficultés.

Si Etienne Tshisekedi et son parti politique, de même que la hiérarchie catholique, semblent disposés à un « dialogue », la nature et les objectifs du « dialogue » ne sont pas du tout les mêmes dans l'entendement de tous. Sur ce dossier, la feuille de route de cette opposition, tout comme les conditionnalités exprimées par les évêques romains, montrent un certain antagonisme de pré-positionnement qui n'augure rien de positif.

L'UDPS de Tshisekedi n'a pas cessé de préconiser une « facilitation » assurée par l'ONU. Or, Mme Nkosazana Zuma, secrétaire général de l'UA, citoyenne sud-africaine, proche du pouvoir sud-africain et de l'influence anglo-saxonne en Afrique, a nommé Edem Kodjo.

Dans le domaine, le charisme de ce dernier ne semble pas bien connu ni particulièrement convainquant. En Afrique australe, le soutien du Zimbabwe à Joseph Kibila n'a jamais été un mystère. Le mandat du Zimbabwé à la tête de l'UA est en cours.

Le régime zimbabwéen est par ailleurs fortement lié aux dirigeants de l'ANC actuellement aux affaires en Afrique du Sud. L'affairisme de ce pays au Congo est de notoriété publique.

Face à ces considérations et intérêts, il est fort à craindre que la stabilisation politique du Congo, l'enjeu de la démocratie, ne soient pas le premier souci des puissances africaines interventionnistes en RDC. Le choix d'Edem Kodjo par Nkosazana Zuma pourrait être entaché de lourds soupçons.

Dans un contexte national où la confiance élémentaire sur l'essentiel fait grandement défaut, voilà une « facilitation » paradoxale que d'aucuns qualifieraient de cynique. Nous pensons que c'est, sans doute, Koffi Annan qui aurait été l'homme de la situation.

Ingeta sur les réseaux sociaux
facebook.com/ingetaweb
twitter.com/ingetaweb

Est-il vraiment nécessaire de négocier avec une “dictature”?

Par Fweley Diangitukwa

CRISE. POLITIQUE.

Le seul dialogue qui mérite notre attention est celui qui interviendra lorsque toutes les conditions seront réunies et lorsque le tyran, aux abois, cherchera un couloir de sécurité pour négocier réellement sa sortie. À l’heure actuelle, un compromis est impossible avec une “dictature”.

Confrontés à deux reprises à des régimes tyranniques, les Congolais se sont installés dans une attitude de soumission passive voire de servilité. D’autres parmi nous, habitués à jongler avec la dictature depuis le temps du maréchal Mobutu, ont vite conclu qu’il était, pour eux, plus utile de composer avec la nouvelle dictature, en espérant qu’en redevenant des caciques de l’autre dictature qu’ils n’ont pas eux-mêmes créée, il leur sera possible de cacher leur passé et de bénéficier des avantages du nouveau régime. Faute d’alternatives réalistes, cette option a particulièrement séduit les anciens Mobutistes et beaucoup d’autres jeunes intellectuels qui ont vite adhéré au PPRD (parti au pouvoir) et dans d’autres partis qui gravitent autour de la mouvance présidentielle. D’autres ont préféré restés fidèles à leur idéal de lutter pour une réelle libération démocratique de notre pays. Puis, les années ont passé, quelques partis qui se disaient de l’opposition ont finalement rejoint le régime tyrannique dans lequel ils ont occupé des postes importants, créant ainsi un doute dans le rang de ceux qui sont restés fermes dans leur choix de société.

LA CRISE ET LE DIALOGUE

Mais voilà, la mouvance présidentielle qui a triché aux élections de 2006 et à celles de 2011 n’arrive pas à gouverner la République à cause de son impopularité grandissante ; elle n’arrive pas à mettre fin au viol des femmes ni aux massacres à Beni, Lubero, Butembo et ailleurs. Pour gagner un peu en crédibilité et élargir le peu de légitimité qui lui reste, le régime tyrannique a organisé des concertations nationales à coût de millions. Mais, au lieu de respecter les recommandations faites par les concertateurs, le pouvoir a préféré les ignorer.

Se rendant compte qu’il arrive à la fin de son deuxième et dernier mandat, le chef de l’Etat a convoqué un dialogue national inclusif pour, dit-il, résoudre la crise. Mais de quelle crise s’agit et, s’il en existe une, qui en est à l’origine ? Suffira-t-il de participer au dialogue pour que la crise disparaisse comme par miracle ?

D’autres Congolais s’interrogent sérieusement en se disant : ne pourrions-nous pas être raisonnables et accepter d’aller au dialogue pour trouver des moyens de discuter, de négocier des solutions pour contraindre le pouvoir à abdiquer ? Il y a beaucoup de compatriotes qui croient naïvement qu’une dictature peut accepter de se retirer après des accusations proliférées contre elle pendant le dialogue, parce que, pensent-ils, elle aura reconnu publiquement la situation difficile à laquelle le pays est confronté. Ceux qui pensent ainsi connaissent mal la façon de raisonner des tyrans. Ils oublient qu’on n’a jamais vu dans l’histoire un régime tyrannique qui quitte le pouvoir parce que des dialogueurs lui ont demandé de démissionner. Un tel raisonnement frise la naïveté. Un tyran n’est jamais un homme de bonne foi. Il n’abdique que sous une très forte pression qui le mettra en danger s’il s’entête de garder le pouvoir. Donc, le dialogue n’aura de sens que si M. Joseph Kabila annonce officiellement qu’il respectera la Constitution en ne briguant pas un troisième mandat. Le reste n’est que perte de temps. prendre du temps.

La négociation est utile et elle est vivement recommandée dans certaines situations qui ne portent pas sur des questions fondamentales et sur lesquelles un compromis est acceptable, comme régler une grève, une mutinerie, etc. Pour ce genre de conflit, il est possible de trouver un point d’accord situé entre les propositions présentées par les parties prenantes en présence.

Mais pour des questions de partage de pouvoir avec un régime tyrannique – questions étroitement liées à la vie et à la survie politique du régime tyrannique –, le dialogue et/ou la négociation est loin de régler ce genre de conflit parce que l’enjeu de la négociation concerne l’existence même des cruautés commises par la dictature et, en filigrane, la revendication des familles de victimes. Ce genre de dialogue tourne vite au procès lorsque le régime qui le convoque perd le contrôle.

En tout cas, la fin du mandat présidentiel prévu dans la Constitution est un sujet qui n’est pas négociable. Puisqu’il en est ainsi et puisque le détenteur du pouvoir a refusé jusqu’à présent de déclarer publiquement qu’il ne briguera pas un troisième mandat à la fin de son dernier mandat constitutionnel, le dialogue qui s’annonce est en réalité inutile.

Il servira à amuser la galerie, certainement à justifier la nécessité d’accorder un troisième mandat au titulaire sortant et à brûler inutilement l’argent public. Donc, devant l’enjeu fondamental, d’une très grande importance, qui affecte le développement futur de la nation congolaise, aucune solution acceptable ne peut être trouvée par le dialogue, car cette question-là relève exclusivement du respect de la Constitution. Et, pour cette question, aucun compromis n’est possible car la Constitution y a déjà répondu.

CE SONT LES RAPPORTS DE FORCE ENTRE LES PARTIES PRENANTES QUI DÉTERMINENT L’ISSUE D’UN DIALOGUE

La participation à un vrai dialogue s’obtient par le respect du droit. Or, dans le cas d’espèce, la Constitution n’est pas respectée – du moins jusqu’à présent. D’où l’inutilité du dialogue qui ne traitera pas la question la plus préoccupante, à savoir la fin du mandat présidentiel et l’organisation de futures élections, sans la candidature du président sortant. C’est cela l’enjeu, qu’on ne l’oublie pas.

L’opposition doit se rendre compte que la négociation ou le dialogue n’a jamais été un moyen réaliste pour renverser une puissante dictature lorsque celle-ci a pris l’habitude de ne pas respecter ses engagements et de réviser régulièrement la Constitution en sa faveur. Si le régime était sincère dans sa démarche, il aurait d’abord libéré les prisonniers politiques, organiser des procès contre ceux qui ont massacré la population, arrêter les opérations policières, reconnaître des erreurs comme les fraudes électorales antérieurs. C’est après cette démarche que le dialogue allait être convoqué et acceptée par tous. Or, rien de tout cela n’a été fait. Le pouvoir est resté dans son arrogance et dans son indifférence d’antan. À quoi servira donc le dialogue ? À imposer la volonté gouvernementale aux dialogueurs ?

N’oublions pas que ce sont les rapports de force entre les parties prenantes qui déterminent l’issue d’un dialogue ou d’une table ronde et jamais les bonnes intentions des acteurs en concertation.

Ne perdons jamais de vue que le candidat Joseph Kabila n’a pas respecté les résultats des élections de 2006 face au candidat Jean-Pierre Bemba et qu’en 2011, le même, Joseph Kabila, n’a pas respecté les résultats face au candidat Etienne Tshisekedi. À chaque étape, il a utilisé ses forces sur le terrain pour agir unilatéralement de manière non conforme aux résultats. Quels sont les moyens dont disposent les opposants pour faire respecter leurs revendications essentielles à l’issue du dialogue ? Que va-t-il se passer si M. Joseph Kabila refuse encore le résultat du dialogue? Ces exemples pris dans un passé récent montrent, si besoin est, l’inutilité d’aller au dialogue.

Le médiateur international que l’on réclame tant pourra venir avec une seule intention : rouler les opposants dans la farine et repartir aussitôt, tout en étant heureux d’avoir réussi sa mission. Le médiateur international n’est donc pas une garantie sûre. Déjà la MONUSCO, qui est présente au Congo depuis plusieurs années, n’a jamais résolu la crise congolaise.

LE SEUL DIALOGUE QUI MÉRITE NOTRE ATTENTION…

Tout montre que la dictature, qui se croit encore très forte et capable de contrôler tous les rouages du pouvoir, voudrait se servir du dialogue pour obtenir la soumission de l’opposition sous le fallacieux prétexte de résoudre la crise. Pour certains, le dialogue est indispensable parce que notre société est bloquée. Pour eux, il faut aller au dialogue pour préparer la transition. Ceux qui pensent ainsi se trompent car ils oublient que ce dialogue cache de graves dangers : le « glissement » et le maintien au pouvoir des acteurs qui convoquent le dialogue. Ce manque de clarté m’a obligé de m’opposer, dès son annonce, à l’idée de dialogue, de la même façon que je m’étais opposé à l’idée de concertations nationales avant leur organisation. Et l’histoire m’a donné raison car les concertations nationales ont été une véritable arnaque, un vol organisé, un simple moyen de faire sortir de l’argent du Trésor public.

> **“ À quoi servira donc le dialogue ? À imposer la volonté gouvernementale aux dialogueurs ? N’oublions pas que ce sont les rapports de force entre les parties prenantes qui déterminent l’issue d’un dialogue ou d’une table ronde et jamais les bonnes intentions des acteurs en concertation.**
>
> [...]
>
> La négociation est utile lorsque les partis qui voudraient y participer se trouvent dans une position de force et que la dictature est aux abois et cherche une porte de sortie. Dans ce cas, le tyran et son régime négocient pour éviter la prison et pour sauver le maximum de leurs biens. Nous ne sommes pas encore dans ce cas d’espèce.

La négociation est utile lorsque les partis qui voudraient y participer se trouvent dans une position de force et que la dictature est aux abois et cherche une porte de sortie. Dans ce cas, le tyran et son régime négocient pour éviter la prison et pour sauver le maximum de leurs biens. Nous ne sommes pas encore dans ce cas d’espèce. C’est pourquoi les Congolais qui sont meurtris et soumis ne doivent pas aider le dictateur et ses acolytes à atteindre leurs buts de se maintenir au pouvoir. C’est pourquoi aussi, j’invite mes compatriotes à se méfier du piège qui nous est tendu par le régime tyrannique actuel par le biais du dialogue inclusif qu’il convoque.

C’est tout simplement une ruse du dictateur qui vise à obtenir un sursis en obtenant l’accord de l’opposition, alors que la violation des droits humains se perpétue. Le seul dialogue qui mérite notre attention est celui qui interviendra lorsque toutes les conditions seront réunies et lorsque le tyran, aux abois, cherchera un couloir de sécurité pour négocier réellement sa sortie. À l’heure actuelle, un compromis est impossible avec une dictature.

6 | Ingeta Connections

MULTIMEDIA

Congologie : Likambo ya mabele

De Kimpa Vita à Patrice Lumumba en passant par Simon Kimbangu, Kambale Musavuli, dans ce nouvel épisode de Congologie (Science appliquée à l'éveil des consciences congolaises) rappelle que le peuple congolais à travers son histoire a toujours lutté pour sa dignité et pour sa terre.
Et explique pourquoi nous avons le devoir de perpétuer cette tradition, aujourd'hui et demain. Pour nos martyrs. Pour notre terre. Pour notre dignité. (Emission en lingala).

Voir la vidéo sur **ingeta.com**

Joseph Kabila et la tragédie congolaise

Sans une bonne maîtrise de notre histoire et une bonne identification de ses acteurs officieux et officiels, de leurs nègres de service; sans une bonne maîtrise de leur mode opératoire et des enjeux dont le Congo-Kinshasa est le théâtre, nous ne saurons pas agir efficacement pour renverser les rapports de force qui nous sont défavorables jusqu'à ce jour.
Le film documentaire de Jean-Luc Kienge, divisé en 6 parties, vient enrichir la documentation autour de l'histoire du Congo-Kinshasa afin de nous aider à mieux agir. .

Voir le film sur **ingeta.com**

"Quand les Africains se réveilleront, le monde changera"

L'Afrique a-t-elle complété sa phase de déclin dans le cycle de la roue de la fortune ? On l'attend, peut-être la voit-on déjà sur sa pente remontante: vers le sommet ? Les signes sont innombrables. Les observations et témoignages nombreux. Les statistiques sont prometteuses. Ce livre est un projet pour l'avenir de l'Afrique. S'inscrivant dans la droite ligne des penseurs panafricanistes qui l'ont précédé dans la voie de l'unité africaine, l'auteur, Fweley Diangitukwa démontre qu'un autre avenir est possible à l'Afrique et qu'un autre monde est aussi possible à l'humanité tout entière : une voie plus sociale, plus juste et plus humaine.

Lire la présentation du livre **ingeta.com**

Les congolais, à travers le monde, doivent faire face à des stéréotypes et des définitions de tous genres les concernant et les affectant. Et aujourd'hui, plus qu'avant, nous sommes menacés par l'imitation de nous-mêmes, c'est-à-dire par la répétition et la copie de ce qui s'est établi comme étant congolais. C'est la raison pour laquelle la plateforme #Ingeta s'efforce de produire du sens, des projets et connections pour aider les congolais à ne pas se laisser enfermer dans des idées, des structures et des initiatives qui iraient à l'encontre de nos intérêts communs et collectifs.

Parce qu'être congolais est un devenir, un mouvement, une rébellion permanente contre les normes qui nous sont imposées.

PAR LES CONGOLAIS. POUR LES CONGOLAIS

INGETA.ORG

Ingeta sur les réseaux sociaux
facebook.com/ingetaweb
twitter.com/ingetaweb

Pourquoi le pillage du Congo se poursuit…*

***Ce texte, ci-dessous, est tiré du livre collectif *Les Congolais rejettent le régime de Kabila,* publié par Monde Nouveau/ Afrique Nouvelle, sous la direction de Fweley Diangitukwa (qui est aussi l'auteur de cet extrait).**

Depuis sa rencontre avec l'Occident, le Congo a toujours été géré comme une propriété privée de ceux qui dirigent ce pays. En RD Congo, toute politique est avant tout une « politique du ventre » pour reprendre une expression de Jean-François Bayart, c'est-à-dire un Etat patrimonial. Pour manifester leur pouvoir, les hommes politiques, à quelque niveau qu'ils soient, accumulent des biens matériels mais aussi symboliques. Ils pillent l'Etat conformément à l'adage selon lequel les chèvres broutent là où elles sont attachées.
Dans son agir, le détenteur du pouvoir assoit sa domination, en développant ses réseaux par la distribution des allocations. C'est-à-dire par des pratiques patrimoniales.
« Pour fructifier, le capital politique dont dispose le titulaire du pouvoir, doit être converti en capital économique, grâce auquel il sera possible de s'attacher encore plus solidement des clientèles et des dépendants. Le mécanisme en quelque sorte s'auto-entretient dans la mesure où les ressources économiques confortent la position politique et, réciproquement, l'économie conforte le pouvoir […] le big man africain (ici congolais) est d'abord investi dans l'action politique, condition de son accès aux richesses économiques ».
Le néo-patrimonialisme est généralement caractérisé par un mal fonctionnement de l'Etat, par une instabilité des institutions, par l'inefficacité de la gestion publique parce que les ministres sont au service du chef de l'Etat (au lieu d'être au service de la nation) et par la puissance des réseaux clientélistes. Un tel Etat est caractérisé par la domination des conflits du pouvoir et il faut très souvent la violence politique pour changer l'Etat. Un tel fonctionnement conduit à une instabilité quasi permanente ou chronique de la société. La fréquence des coups d'Etat dans le pays est la manifestation la plus évidente de cette instabilité politique.
Si Léeopold II, propriétaire du Congo à titre privé exerçait son pouvoir sur sa colonie, il était contraint de partager les ressources naturelles avec toutes les puissances qui voulaient accéder aux minerais du Congo. Ce comportement du roi belge, des puissances coloniales et des firmes transnationales de l'époque, se retrouve dans nombre de dirigeants congolais. Encore aujourd'hui, des hommes politiques et hommes d'affaires belges, ainsi que des Etats puissants étrangers et des compagnies multinationales, affichent un comportement cupide analogue dans leur relation avec la RD Congo. Malgré l'éloignement entre les deux époques, ce comportement persiste à cause de l'impunité qui a toujours régné au Congo. Depuis Léopold II, les pilleurs étrangers et nationaux de l'économie congolaise n'ont jamais été arrêtés et punis.

Les multinationales des temps modernes sont à l'égard de l'Etat congolais ce que furent les sociétés à chartes à l'égard de l'Etat indépendant du Congo (EIC). Incapable d'exploiter seul, les ressources naturelles de l'immense territoire qu'il se fit attribuer, le roi Léopold II concéda aux puissances de l'époque, le droit de préemption et surtout la libre-circulation des biens et des capitaux sur son domaine. C'est ainsi que, criblé de dettes envers son royaume et craignant de perdre ses droits, il accepta que l'EIC devint une colonie belge.
Cette réalité, qui n'a jamais changé, est, en grande partie, à l'origine de l'instabilité actuelle du Congo car, en matière économique, toutes les puissances occidentales, pensent toujours qu'elles ont la liberté d'entrer et de sortir de ce pays comme cela se passait à l'époque coloniale, suivant le contrat signé par Léopold à la conférence de Berlin.
Malgré les preuves accablantes qui pouvaient l'implication directe du roi des belges dans le pillage des ressources naturelles du Congo et dans les massacres des indigènes, aucune puissance n'osa demander à la Belgique d'interrompre ces mauvaises pratiques. Aucune puissance ne condamna les crimes contre l'humanité commis au Congo. Pourtant pendant cette période, des millions d'indigènes mouraient, d'autres avaient les bras coupés. Les femmes étaient violées en masse. Les travaux forcés avaient entraîné un génocide qui n'était ni reconnu ni dénoncé. C'est en termes de millions qu'on dénombre les congolais victimes de l'exploitation honteuse des ressources congolaises de l'époque de Léopold II et de la colonie belge, mais ce génocide n'a jamais été dénoncé. Le Congo qui comptait plus de 21 millions au moment où il devenait une colonie belge, n'en avait qu'environ 11 millions en 1960, à son accession à l'indépendance.

Alors que le Congo manquait de tout, le roi des belges dépensait des fonds congolais pour développer la Belgique par la réalisation des travaux somptueux : « Le Congo n'avait pas de routes, il n'avait presque pas de médecins, ni d'hôpitaux, il manquait des moyens de transport, ses bâtiments administratifs étaient souvent minables et l'on utilisait l'argent congolais, par des brassées de dizaine de millions, pour construire l'arcade du cinquantenaire, la Tour japonaise ou le golfe de Cleemskerke ! ». Malgré la pauvreté du Congo et son état de délabrement, Léopold II réalisait dans « sa folie ruineuse », des travaux gigantesques ou gargantuesques dont le financement provenait exclusivement de l'exploitation de sa seule colonie en Afrique. Il fermait les yeux devant les mains coupées des indigènes qui refusaient de lui fournit le caoutchouc en qualité industrielle : « L'utilisation des ressources coloniales au profit de la métropole lui paraissaient de l'essence de la colonisation intelligemment comprise ».Pour Léopold II, la Belgique devait trouver au Congo « des complément de ressource pour développer et garantir sa propriété ».
Poussant sa cupidité a u loin, le roi Léopold II simula une faillite financière de son entreprise au Congo (l'Etat indépendant du Congo, EIC) afin de gagner plus. Après avoir pillé et perpétré des crimes inhumains au Congo pendant 23 ans, Léopold II vendit, en novembre 1908 sa colonie acquise en février 1885, aux créanciers internationaux pour cause d'insolvabilité. Dès lors , ce sont des banques, des armateurs, des fabricants d'armes, des industriels et des membres de certaines puissantes familles royales européennes qui s'emparèrent du Congo. A partir de 1908, l'Etat indépendant du Congo cessa d'être une propriété privée du roi Léopold II pour devenir une propriété des créanciers internationaux sous la gestion de la Belgique. C'est à ce moment précis que le Congo bascula. Sa tragédie s'amplifia car chaque créancier chercha à gagner plus au détriment des indigènes Congolais qui se mirent à rembourser, par leur sueur, la colossale dette financière laissée par Léopold II auprès des créanciers.

LE PILLAGE DU CONGO SE POURSUIT SANS INQUIÉTER LES PAYS QUI PRÔNENT LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Si Léopold II, avec le concours de ses hommes, a pillé le Congo dans lequel il a tout de même fait construire des villes, des écoles et des hôpitaux, c'était dans le but de moderniser son pays, la Belgique, avec les richesses amassées au Congo. En revanche, les politiciens congolais qui ont pillé, à sec, et qui pillent encore leur pays, n'ont rien construit, sinon pas grand-chose. Ils ont plutôt détruit et hypothéqué notre héritage commun en plaçant leur fortune en Occident et dans les paradis fiscaux. Le trait commun des uns et des autres résident surtout dans leur comportement et dans la non-imputabilité des crimes économiques qu'ils ont commis.
Le pillage du Congo de l'époque coloniale est à mettre en parallèle avec le pillage actuel qui intervient en pleine deuxième mondialisation. Le pillage du coltan a remplacé la récolte forcée de l'ivoire et du caoutchouc. Entre la récolte forcée de la sève, de l'hévéa et d'autres lianes pour obtenir du caoutchouc et de l'exploitation frauduleuse du coltan, il y a la création des entreprises minières par les multinationales. Le travail dans ces entreprises est semblable à celui des bagnards. La finalité des puissances étrangères et celle des dirigeants congolais depuis 1960 est restée la même : s'enrichir sur le dos du Congo sans contribuer au développement du pays et semer l'horreur et la désolation au sein de la population en la massacrant afin de la traumatiser, de la rendre amorphe et incapable de réagir, et en lui ôtant enfin toute possibilité de se défendre. Comme l'avait autrefois si bien écrit Casement, le Congo est toujours « un autre démon ».
Dans ses relations avec la Belgique, le Congo a tout perdu et n'a rien gagné. Il a tout simplement et spolié. Sur ce dossier, l'économiste Mbaya J. Kankwenda a conclu : «Si aujourd'hui, on parle de sous-développement de ce pays, c'est en grande partie à cause de ces différentes formes de prédation, et notamment de la prédation financière ».

> **De nos jours encore, les puissances étrangères continuent d'avoir une main mise sur les ressources naturelles du Congo** et s'assurent toujours, à travers plusieurs mécanismes, le droit d'avoir, dans ce pays, ces dirigeants à leur solde. Sans retracer l'évolution de l'exploitation des richesses du Congo, nous devons admettre que la réalité du Congo n'a pas changé. La RD Congo est toujours dirigée par les représentants des puissances étrangères qui pillent impunément les ressources du Congo comme cela se passait sous le règne de Léopold II et sous la colonie belge.

De nos jours encore, les puissances étrangères continuent d'avoir une main mise sur les ressources naturelles du Congo et s'assurent toujours, à travers plusieurs mécanismes, le droit d'avoir, dans ce pays, ces dirigeants à leur solde. Sans retracer l'évolution de l'exploitation des richesses du Congo, nous devons admettre que la réalité du Congo n'a pas changé. La RD Congo est toujours dirigée par les représentants des puissances étrangères qui pillent impunément les ressources du Congo comme cela se passait sous le règne de Léopold II et sous la colonie belge.
Tous les dirigeants qui se sont succédé à la tête de l'Etat ne se sont jamais occupés du développement économique et humain du Congo. Les premiers prédateurs (Léopold II et les colons belges) ont marqué les seconds (les dirigeants du Congo depuis l'indépendance). Tous ont gouverné en privatisant la machine de l'Etat. Tous ont organisé une économie politique basée sur la prédation et le non-respect de la population civile. A chaque époque, l'Etat congolais est resté despotique, tortionnaire et sanguinaire. Le dirigeant s'enrichit aux dépens du peuple en pillant les ressources naturelles avec le soutien de l'armée. C'est un Etat qui ne s'est jamais préoccupé du bien-être des populations. Voilà pour quelle raison, au Congo, les hommes politiques sont très riches tandis que les populations civiles sont très pauvres. Et cela dure ainsi depuis l'époque de la compagnie léopoldienne.
Il y a au Congo une culture de pillage et d'impunité entretenue parla communauté internationale et par les dirigeants congolais. Ce comportement est dicté par l'immensité des ressources minières du Congo et par la cupidité des dirigeants au niveau national et international qui s'entendent pour piller ensemble le Congo aux dépens des Congolais.
D'où la succession de guerres, de massacres, et de crimes, d'assassinats ainsi que la persistance des antivaleurs qui restent impunies à travers le temps, malgré les protestations des hommes de bonne volonté en RD Congo et à travers le monde. Aussi longtemps que la RD Congo ne sera pas un Etat de droit, il sera difficile de voir une amélioration et une stabilité du pays. La révision en cascade de la constitution depuis 2006, le recours aux fraudes électorales et les massacres des adeptes du Bundu Dia Kongo et du pasteur Makungubila, les massacres des civils innocents à Beni et des manifestations à mains nues à Kinshasa en janvier 2015 en sont des preuves parmi les plus évidentes des modes opératoires des pilleurs du Congo.
Ces massacres procèdent du même plan d'exploitation des ressources du Congo au mépris de ses habitants. La débâcle du Congo est une responsabilité planétaire partagée entre les puissances étrangères, les firmes transnationales et les dirigeants congolais.
broc. L'affaire est cruciale et il en va de rien moins que de l'avenir du Congo, de l'Afrique, du monde. Et comme on dit à Kin : Botala bango kaka ! (« Regardez-les seulement ! » et attendons la suite qui sera, forcément, de l'ordre du fabuleux).

Le Congo-Kinshasa et les questions que soulève la rencontre de l'Île de Gorée, au Sénégal...

Par Jean-Pierre Mbelu. Photo: DR

LEADERSHIP. RUPTURE. ORGANISATION.

Un bon usage de la liberté d'expression et d'opinion devrait nous permettre de débattre sans tabou des questions face auxquelles le Congo-Kinshasa est placé aujourd'hui sans peur des anathèmes. Nous avons le devoir de beaucoup débattre entre nous pour éviter la prise en otage de nos populations par des ''malins'', des vassaux des ''maîtres du monde'' ou des ''esclaves volontaires''. Cet exercice a un prix que plusieurs d'entre nous sont prêts à payer.

Une lecture attentive que l'histoire de l'Afrique de la traite négrière jusqu'à ce jour nous indique que l'île de Gorée est, symboliquement, ''la maison des esclaves'', ''le lieu de passage des esclaves'' pour ''le nouveau monde''. La rencontre qui y a été organisée du 12 au 15 décembre 2015 soulève certaines questions. Qui en a été l'initiateur ? Qui l'a financé ? Pour quels objectifs avoués ou inavoués ? Cette ''maison de l'esclavage'' et ''de la mort'' se serait-elle transformée en un lieu où ''la vie démocratique'' va renaître pour certains pays africains qui y ont été représentés par certains de leurs enfants ? Le proche avenir nous le dira.
En attendant, le recours à certains acteurs étrangers et à certaines fondations pour le financement de cette rencontre soulève quelques inquiétudes.

KOMIKOTISA, PARTIS POLITIQUES ET MAIN BASSE SUR LES RESSOURCES DU CONGO

Depuis quelques années, plusieurs partis politiques congolais et plusieurs ONG dont les membres ont participé à la rencontre de l'île de Gorée travaillent avec les agences de sédition et instruments made in USA. Les partis politiques participant au programme TOMIKOTISA participent aux conférences et rencontres financées par la NED, le NDI ou l'USAID. Ces agences ont des liens avec la Fondation Konrad Adenauer ou Open Society de George Soros. Apparemment, ces agences préparent les partis politiques et les ONG à ''la non-violence active''.
Néanmoins, en passant en revue certaines actions menées sous leur supervision dans certains pays du monde, il apparaît que cette ''non-violence'' est ''une stratégie d'action violente et militaire opérationnelle d'ingérence et de mise en déroute de gouvernements''[1]. Cette ''non-violence'' est au service de ''coups d'Etats ''doux'', du maintien des ''Etats faillis'' dans cet état et de la destruction de la culture locale et nationale. Elle participe de l'entretien de l'inculture et de l'esclavage volontaire.
Il y a donc lieu de dire que si ce sont les mêmes agences qui accompagnent ces partis politiques et ces ONG dans leur marche vers ''la démocratie'' à Gorée, nos frères et sœurs y ayant participé peuvent avoir opté pour ''un esclavage volontaire''. ''Mbuji ulela, nkashama muimane'' ? (La chèvre met bas en présence du léopard?) Cet ''esclavage volontaire'' pourrait avoir comme conséquence ''la déflagration'' du Congo-Kinshasa dans un proche avenir. Pourquoi. Expliquons-nous. Ces agences avouant faire le même travail que la CIA[2] sont ''spécialistes'' dans l'instrumentalisation des conflits. A l'écoute du discours de Joseph Kabila sur l'état de la nation le lundi passé (le 14 décembre 2016), il y a lieu de dire qu'il n'est pas disposé à respecter la fin de son mandat (usurpé). Le recours à l'article 64 pourra être de mise.

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ET L'IMPUNITÉ

Même s'il a promis dans ce discours que ''le sang et la sueur du peuple ne couleront pas'', il n'est pas sûr que sa police politique évitera le recours aux balles réelles pour soumettre les populations que ''les amis de l'île de Gorée'' auront réussi à mettre dans la rue en les convaincant que ''la liberté s'arrache''. Un cas d'impunité de trop pourra être stigmatisé par ''la communauté internationale''. Et « les victimes de l'impunité servent, comme l'admet George Soros, de tremplin à la promotion de l'instabilité politique et à la prise de contrôle des ressources économiques (généralement minières et pétrolières) du pays ciblé. »[3]
Rappelons que ce sont les alliés pléniers ou les acteurs majeurs de la guerre d'agression ayant débuté vers les années 1990 qui financent les Fondations et agences soutenant ''les amis de l'île de Gorée. Leurs objectifs au Congo-Kinshasa n'ont pas changé : ils tiennent à avoir la mainmise sur les ressources stratégiques du Congo-Kinshasa et à contrôler ce pays vu comme l'un des marchés clés pour l'Afrique. Ils instrumentalisent certains politicards et membres de la société civile pour ''une réalisation plus ou moins civilisée'' de leurs objectifs. Ils théâtralisent la scène civico-politique congolaise afin que ce business prenne les allures d'une politique démocratique pendant qu'ils sont en train de se fabriquer des ''vassaux'' et des ''esclaves volontaires''. Ils voudraient, comme avec Mzee Laurent-Désiré Kabila, nous présenter leurs ''vassaux'' et ''esclaves volontaires'' comme étant des ''démocrates'' et des ''libérateurs''. Non.
''Les chasseurs de matières premières'' n'ont pas besoin de démocratie et des droits de l'homme. Ils estiment que ce sont des idées illusoires. Ils optent régulièrement pour le processus de vassalisation et de soumission des peuples et de leurs dirigeants au dépens de leur souveraineté. Quand Konrad Adenauer est par exemple évoqué, il serait malheureux d'oublier ce que disait les patrons allemands en 2006. Ils disaient ceci : «L'Allemagne doit assurer son acheminement en matières premières stratégiques, au besoin en s'aidant de moyens militaires. C'est qu'a expliqué fin mars (2006), à Berlin, Karl-Heinz Dömer, président de la Task Force allemande chargée des matières premières.»
Avant 2006, les entreprises allemandes ont gagné des sommes astronomiques sur le dos du Congo-Kinshasa au cours de la guerre de 1998 à 2003. Si les Allemands défendaient ''la démocratie et les droits de l'homme'', les Grecs en témoigneraient…Il n'y a rien de tout cela. C'est du bluff.

> **Nous renvoyons dos à dos ''le clan Kabila'' et ''les amis de l'île de Gorée''. Pourquoi ? .**
> ''Le clan Kabila'' n'est pas sincère comme plusieurs politicards congolais. Il est évident que plusieurs politicards ne sont pas toujours sincères… lorsque les « maîtres du monde » veulent se débarrasser d'eux, ils deviennent tout d'un coup « nationalistes » et ''patriotes'', mais lorsqu'ils ont besoin d'eux et les placent au ''pouvoir'', il n'existe pas d'ingérence.

RENVOYER DOS À DOS « LE CLAN KABILA » ET « LES AMIS DE L'ÎLE DE GORÉE »

Les alliés pléniers ou les acteurs majeurs de la guerre d'agression contre le Congo-Kinshasa excellent en l'art du changement des ''gouverneurs'' de leurs intérêts. Leurs vassaux et esclaves volontaires sont interchangeables : et cela dans n'importe quel pays où la conscience et la connaissance de leur mode opératoire ne sont pas encore devenues les choses les mieux partagées.

Pour notre part, face au chaos, à la déflagration en préparation au Congo-Kinshasa, nous renvoyons dos à dos ''le clan Kabila'' et ''les amis de l'île de Gorée''. Pourquoi ? ''Le clan Kabila'' n'est pas sincère comme plusieurs politicards congolais. Il est évident que plusieurs politicards ne sont pas toujours sincères… lorsque les « maîtres du monde » veulent se débarrasser d'eux, ils deviennent tout d'un coup « nationalistes » et ''patriotes'', mais lorsqu'ils ont besoin d'eux et les placent au ''pouvoir'', il n'existe pas d'ingérence…
Tel est le piège à déconstruire. Déconstruire ce piège implique de questionner ''les amis de l'île de Gorée'' sur leurs engagements avec ''les maîtres du monde'' afin d'éviter que le service qu'ils auront à rendre au même système demain ne puissent continuer à prendre nos populations en otage.
Que faire ? Créer nos Task force pour étudier ''l'autre'', les alliés pléniers ou les acteurs majeurs, nous organiser en conscience et en connaissance de cause pour éviter de tomber dans les pièges des vassaux et autres esclaves volontaires et être prêts à en payer le prix ; organiser nos masses populaires autour des débats sur les enjeux réels pour en faire des masses critiques capables de renverser les rapports de force, de renvoyer dos à dos ''le clan Kabila'' et ''les amis de l'île de Gorée'' et de participer à l'élaboration des normes constitutionalisables pour notre collective émancipation politique. ''Mieux vaut être pauvre mais libre, plutôt que d'être riche et esclave''.

[1] http://www.legrandsoir.info/venezuela-theorie-de-coups-d-etats-doux-une-pratique-paramilitaire-de-violence-et-terreur-alizo-rojo.html
[2] http://www.legrandsoir.info/agences-et-instruments-made-in-usa-de-la-sedition-au-venezuela.html
[3] C. ONANA, Menaces sur le Soudan et révélation sur le procureur Ocampo. Al-Bachir & Darfour. La contre-enquête, Paris, Duboiris, 2010, p. 471